

« SOUTENEZ NOTRE PATRIMOINE HISTORIQUE »



Le 18 Octobre nous avons inauguré la fin de la première tranche des travaux de l'église dont le montant s'est élevé à : **465 207 €**

Les collectivités publiques ont largement contribuées à ce financement :

- Etat (DRAC) : 40% soit 186 082 €
- Région : 30% soit 139 562 €
- Département : Forfait de 80 000 € soit 17%
- Mairie : 34 563 € soit 7%
- Association Vinezac Sauvegarder pour Transmettre : 25 000€ soit 5%

Pour autant il reste encore beaucoup de travaux à réaliser pour que ce monument historique du douzième siècle résiste au temps pour plusieurs décennies.

L'étape suivante envisagée est le beffroi de charpente bois. Il est nécessaire de remplacer les poutrelles en acier actuelles fixées dans les murs, par un système de poutres en bois qui reposeront sur le sol du clocher, afin que les vibrations émises par les cloches soient absorbées par le bois et n'altèrent pas les murs du clocher. Nous pourrons, grâce à ce remplacement refaire sonner les cloches à la volée lors de manifestations religieuses ou autres car depuis le diagnostic réalisé en 2017, seules les heures sonnent !



Ensuite d'autres étapes suivront comme les façades, l'électricité, le chauffage, les peintures intérieures sans oublier le mobilier protégé inscrit au titre des monuments historiques qui est aussi à préserver.

Il ne vous aura pas échappé que la fin de 2024 approche...

Et donc avec elle la clôture de l'année fiscale.

Pour ceux qui le souhaitent vous pouvez soutenir notre projet en faisant un don à la Fondation du Patrimoine. Voir lien ci-après : [Eglise de Vinezac](#)

Nous vous rappelons que jusqu'à fin décembre 2024, ceux d'entre vous qui payent un impôt sur le revenu peuvent exceptionnellement cette année (et si la loi n'est pas modifiée, en 2025 aussi) **déduire 75 % du montant de leur IR dans la limite de 1000 € en faisant un don en faveur du Patrimoine religieux.**

Actuellement, les dons pour notre monument historique s'élèvent à : 1144€

Deux autres raisons de faire un don dès maintenant :

- **La collecte doit atteindre 10 % de la somme totale espérée soit environ 4000 € avant la fin mai 2025.**
- **La Fondation du Patrimoine doublera les 5000 premiers euros récoltés.**



**FONDATION
DU
PATRIMOINE**